

LA MISSION D'ACCUEIL ET D'INFORMATION AUX ASSOCIATIONS (MAIA)

Texte réglementaire :

Les MAIA ont été créées par la circulaire du 22 novembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans les départements.

La conception et la mise en œuvre des MAIA s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'Etat qui vise à rendre un **meilleur service public en matière de vie associative aux usagers en termes d'accès et de qualité de l'information, de conseils et de simplification des démarches administratives.**

Cette circulaire confie aux délégués départementaux à la vie associative (DDVA) la mise en place, le pilotage et l'animation de ce dispositif pour les associations sous l'autorité des préfets et des directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Procédure :

La MAIA dans le Gers :

Composition : correspondants association désignés au sein des différents services de l'Etat et organismes compétents :

- 2 agents de la Préfecture
- 2 agents des sous-préfectures
- 4 agents des différents services de la DDCSPP
- 1 agent de l'unité territoriale DIRECTE
- 1 agent des services des finances publiques
- 2 agents de l'URSSAF
- Le chargé de mission du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)*

*DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

Dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale, dont les associations.

Les DLA aident à pérenniser les associations et leurs emplois

Les chargés de mission DLA – dans le Gers : Aurore MORETTO de la Ligue de l'Enseignement - réalisent un diagnostic de ces structures et proposent des prestations de conseils : ingénieries individualisées ou collectives.

Missions de la MAIA :

Mission interministérielle d'information des associations sur leurs droits et leurs devoirs et toutes questions portant sur la vie associative.

La MAIA du Gers travaille en étroite collaboration avec le Centre de Ressources et d'Information des bénévoles (CRIB), en particulier dans l'élaboration d'un calendrier de formations destinées aux dirigeants et bénévoles associatifs.

Objectifs 2012 :

- un calendrier **unique** de formations destinées aux bénévoles du département (travail à engager sur les notions de territoires, de thématiques de formations...)
- communication : développement du site internet (actuellement celui du CRIB), et élaboration de nouvelles documentations (info MAIA, fiches thématiques...).

Contact :

Pilotage : Madame la déléguée départementale à la vie associative de la DDCSPP du Gers :
Patricia QUERY-LEGRAND
ddcspp@gers.gouv.fr